

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 13 juin 2013 une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés des filiales marocaines du groupe VIVENDI. Cette augmentation de capital sera réalisée par souscription de parts du FCPE «OPUS VIVENDI».

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de Maroc Télécom et Casanet SA.

L'augmentation de capital de VIVENDI réservée à l'ensemble des salariés du groupe portera sur un maximum de 12 000 000 actions. Le prix de souscription est de 12,102 euros soit 134,606 dhs. Au Maroc, la période de souscription s'étale du 14 au 28 juin 2013 inclus.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF en date du 18 mars 2013, la notice d'information et le règlement du FCPE « OPUS VIVENDI » ainsi que le document d'information clés pour investisseur du compartiment « OPUS 13 LEVIER » du FCPE « OPUS VIVENDI ».

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, le document de référence, ainsi que le règlement et la notice du FCPE précité, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de Maroc Télécom et Casanet.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdv.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/014/2013

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières